

Qualité de l'air extérieur

Le suivi de la qualité de l'air est réalisé par la préfecture qui lance les alertes pollution, à partir des informations fournies par Airparif. La ville de Fontenay-sous-Bois applique alors les recommandations de la préfecture (relais de l'information, règles de stationnement adaptées, ...).

Le risque encouru

La qualité de l'air extérieur impacte directement chaque individu par inhalation de polluants.



Ces derniers peuvent être d'origine anthropique (transports, chauffage domestique, industrie, agriculture) ou naturelle (volcans, allergènes liés à certaines espèces d'arbres ou de plantes telles que l'ambroisie).

En zone urbaine, en fonction du climat, la qualité de l'air se dégrade et des épisodes de pics de pollution (ozone, particules) se produisent.

En Ile-de-France, les mesures visant à préserver la qualité de l'air sont définies dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère.

Renseignez-vous sur la qualité de l'air au quotidien :

www.airparif.asso.fr 

Retrouvez ici la synthèse des contributions en pourcentages des différents secteurs d'activités aux émissions de polluants pour la commune de Fontenay-sous-Bois :

[Fichier pdf - 140 Ko](#)

Retrouvez ici les rapports d'analyse de la qualité de l'air à proximité des conduits de ventilation du RERA :

- > **Rapport LCPP** : [Fichier pdf - 4 Mo](#)
- > **Rapport LAFP** : [Fichier pdf - 1,6 Mo](#)

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94125 Fontenay-sous-Bois

 **01 49 74 74 74**